PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale des parents tenue le jeudi 15 septembre 2022 à 19h00 au gymnase de l'école Ste-Clotilde.

1. Mot de bienvenue de la présidente et présentation du CÉ 2021-2022

La présidente, Mme Cynthia Ménard, souhaite la bienvenue aux parents et explique le déroulement de la soirée. Elle présente les membres du conseil d'établissement de 21-22.

La direction, Mme Line Martineau, se présente et partage son parcours professionnel.

2.* Lecture et adoption de l'ordre du jour (art. 47 LIP) *avec l'ajout du point 8.4

Proposé par Mme Jacynthe De Chantal.
Appuyé par Mme Cynthia Ménard.
Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 8.4 : nomination obligatoire de 2 substituts pour le conseil d'établissement.

3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée.

Mme Line Martineau agira à titre de secrétaire d'assemblée.

4. Suivi et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2021

Mme Martineau fait la lecture.
Proposé par Mme Renée Ste-Marie.
Appuyé par Mme Cynthia Ménard.
Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre soit adopté tel que présenté.

5. Rapport annuel du CÉ (articles 82 et 83 de la LIP)

La direction, Mme Line Martineau, fait le suivi de l'année 2021-2022.

6. Rôle et fonction du conseil d'établissement

La présidente, Mme Cynthia Ménard explique les rôles et fonctions du conseil d'établissement.

7. Nomination d'un(e) président(e) d'élection

Mme Jacynthe De Chantal agira à titre de présidente d'élection.

8. Élection de parents au CÉ

8.1 Procédures d'élection : Il y a deux postes à combler pour un mandat de deux ans. Il s'agit des postes occupés par Mmes Cynthia Ménard et Marilou Vincent. On explique qu'il y aura distribution des bulletins de votes si nécessaires ou votes par acclamation sinon.

8.2 Mise en candidature : Les deux candidates souhaitent se présenter de nouveau. Mme Ménard est sur place et Mme Vincent a rempli sa demande par procuration. Aucun autre candidat ne souhaite se présenter.

8.3 Mmes Ménard et Vincent sont élues par acclamation.

8.4 Élections de deux parents substituts (art. 51.1 LIP)
MM. Stéphane Guénette et Philippe Groulx souhaitent se présenter comme substitut. Ils sont élus par acclamation.

9. Élection du représentant au comité de parents et d'un substitut (art. 189 LIP)

La direction, Mme Line Martineau, explique le rôle d'un comité de parents et on procède à l'élection. Mme Cynthia Ménard est nommée représentante au comité de parents et Mme Renée Ste-Marie comme substitut.

10. Décision quant à la mise en place d'un Organisme de Participation de Parents (OPP)

Des explications sont données au sujet du fonctionnement et financement de l'OPP.
Il est proposé qu'il n'y ait pas d'OPP pour l'année 2022-2023.

11. Date de la première rencontre du conseil d'établissement

La première rencontre aura lieu le 29 septembre à 18h45.

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h33.